



Plusieurs documents de jugements

Par **strupx**, le **22/02/2008** à **20:27**

alors voila, après avoir eu quelques soucis qui m'ont fortement fait sombrer dans la toxicomanie, je me suis fait arrêter et contrôlé positif au volant de mon véhicule. J'ai donc eu une suspension de 3 mois ainsi qu'un jugement au tribunal correctionnel. Mon problème se situe au sujet du jugement! Le document qui m'a été remis ce jour-là est différent de celui qui se trouve au tribunal, à savoir une annulation du permis avec interdiction de le repasser avant une durée de 6 mois. Le document en ma possession et qui m'a été remis le jour même du jugement ne stipule pas cette annulation. De plus cela va bientôt faire 3 mois qu'il a été prononcé. Tout simplement, quel est donc le jugement à savoir que nombre de personnes y compris des gens de loi me disent que c'est celui que j'ai qui doit être pris en compte, donc que l'annulation n'est pas valable. n'est-ce bien cela? Merci par avance pour vos renseignements.

Par **citoyenalpha**, le **27/02/2008** à **03:22**

Seul le jugement prononcé est valide. Il est présent au greffe du tribunal correctionnel. En conséquence rendez-vous avec le jugement erroné auprès du greffe du tribunal et demandez au greffe de vérifier la conformité de la transcription de la décision du tribunal. Restant à votre disposition